

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION  
LA NATURE... PAISIBLE.  
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 décembre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

**La demande de dérogation mineure (# 2022-00061) porte sur un terrain vacant adjacent à la rue des Violettes, identifié au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 4 463 819.**

Elle vise à autoriser la mise en place d'une clôture en acier galvanisé, alors que l'article 5.26, paragraphe a), du Règlement de zonage numéro 14-2006, permet uniquement les clôtures de fer ornemental, de métal prépeint, de P.V.C, de bois teint, peint ou traité, ainsi que les clôtures en mailles métalliques camouflées par une haie du côté de la rue, si elles sont installées dans les cours avant des zones à dominance résidentielle et récréative.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 24 novembre 2022.



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 24 novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 24 novembre 2022.



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière